

Mairie
80B Allée de la Mairie
07360 St Fortunat sur Eyrieux
Tél. 04-75-65-23-96
Courriel : mairie-st-fortunat-seyrieux@wanadoo.fr

089/2016 – registre 5
Arrête municipal réglementant la circulation sur les voies communales n° 8 et n° 23
Quartier La Plainer

Le maire de la commune de Saint Fortunat Sur Eyrieux,
Vu la loi 82213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée, complétée par la loi 82 623 du 22 juillet 1982 et 83.8 du 7 janvier 1983,
Vu le décret 82.389 du 10 mai 1982, relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services et des organismes publics de l'État dans les départements,
Vu le code des collectivités territoriales,
Vu le Code de la voirie routière,
Vu la demande orale en date du 8 novembre 2019 par l'entreprise BERTRAND TP – Le Plot – 07360 Les Ollières-sur-Eyrieux, représentée par M. Philippe BERTRAND en vue de travaux d'enfouissement de gaines de réseaux secs Quartier La plaine,

ARRÊTE

Article 1 :

Afin de réaliser des travaux d'enfouissement de gaines de réseaux secs, l'entreprise BERTRAND TP est autorisée à ouvrir une tranchée sur les voies communales n° 8 et n° 23 entre le mardi 12 et le vendredi 2 novembre 2019.

Article 2:

Le stationnement sera interdit sur les voies communales n° 8 et n° 23 au droit du chantier et des deux côtés de la chaussée.

Article 3 :

La circulation sur la voie communale devra être maintenue. Elle se fera sur chaussée rétrécie.
La circulation sera réglementée par alternat manuel

Article 4 :

La signalisation réglementaire sera mise en place par les soins et à la charge de l'entreprise.

Article 5 :

Ampliation du présent arrêté au demandeur et aux services de Gendarmerie de La Voulte Sur Rhône.

Fait à Saint Fortunat Sur Eyrieux, le 8 novembre 2019

L'Adjointe
Anne-Marie Allibert

